



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18013
17 avril 1986

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 16 AVRIL 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE MADAGASCAR AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le
texte d'un message qui a été adressé le 16 avril 1986 par S. Exc. M. Didier
Ratsiraka, président de la République démocratique de Madagascar, à
S. Exc. M. Rajiv Gandhi, premier ministre de l'Inde et président en exercice du
Mouvement des pays non alignés, relatif à la situation en Méditerranée centrale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce message
comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires a.i.,

(Signé) Noël RAKOTONDRAMBOA

Annexe

Message en date du 16 avril 1986 adressé par
S. Exc. M. Didier Ratsiraka, président de la
République démocratique de Madagascar, à
S. Exc. M. Pajiv Gandhi, premier ministre de
l'Inde et président en exercice du Mouvement
des pays non alignés

Les récents événements en Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste ébranlent la conscience encore une fois des pays du tiers monde en général et ceux du Mouvement des pays non alignés en particulier. Et c'est avec satisfaction que j'ai pris connaissance de l'initiative de Votre Excellence de condamner, au nom de notre mouvement, les actes inqualifiables d'agression commis contre le peuple frère de Libye.

Pour sa part, la République démocratique de Madagascar et son pouvoir révolutionnaire, se fondant sur des principes invariables, ne sauraient que manifester leur vive et ferme condamnation vis-à-vis des bombardements aériens contre des villes libyennes, dont la capitale, et ayant provoqué des pertes en vies humaines innocentes.

En son temps, nous nous sommes prononcés contre les actes de terrorisme international, desquels nous excluons évidemment les violences commises sur le champ de bataille par les peuples bafoués sur leur propre terre dans leur dignité et en lutte pour leur liberté comme en Afrique du Sud, en Namibie et en Palestine : aucune sollicitation n'est admissible pour justifier ni les actes de guerre non déclarés ni les actes de violence aveugles.

L'épreuve subie par nos frères libyens met en évidence, en le soulignant de façon cruelle, les lacunes préjudiciables à la force des pays non alignés. Faute de s'être donné à temps les moyens d'une solidarité effective sur une base économique solide, notre mouvement, riche cependant de ses valeurs, risque de perdre l'initiative dans l'établissement d'un monde de paix, de justice, et respectueux de l'homme.

Les auteurs de guerre et autres tenants du droit du plus fort encourrent, certes, la réprobation universelle, mais les atteintes de portée historique à la cause du tiers monde méritent que nous nous attelions avec détermination au renforcement de notre mouvement, conformément à l'attente de nos peuples opprimés.

(Signé) Didier RATSIRAKA

